



## Aux services cantonaux du cadastre

Référence : 2101-04  
Dossier traité par : Rolf Stucki  
Wabern, le 07 mai 2010

### **Circulaire MO n° 2010 / 01** **Mise en ligne du checkservice CheckCH**

Mesdames, Messieurs,

Le développement du checkservice CheckLT, le service Internet utilisé jusqu'à présent pour contrôler les jeux de données de la mensuration officielle, s'est poursuivi de sorte qu'un nouveau service de contrôle intitulé CheckCH a vu le jour, en collaboration avec les cantons de Berne et de Zurich. Durant la phase de tests, des réactions en provenance de divers autres cantons nous sont également parvenues. Que tous les participants au processus de mise au point soient donc chaleureusement remerciés ici pour leur précieux concours.

Par rapport à CheckLT, le nombre des contrôles a plus que doublé. L'extension ainsi réalisée doit aider à améliorer encore la qualité des données. Le contrôle des limites communales a parallèlement été adapté. Vous voudrez bien vous reporter à la notice jointe pour plus d'informations à ce sujet.

Le CheckCH sera mis en service le 12 mai 2010. A l'adresse [www.cadastre.ch/checkservice](http://www.cadastre.ch/checkservice) vous trouverez l'accès à CheckCH de même que le manuel de l'utilisateur. Parallèlement, le CheckLT sera désactivé de la page [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch). Le service de contrôle CheckLT restera accessible via FTP jusqu'à fin 2010, mais plus aucune maintenance ne sera assurée pour ce service.

Les utilisateurs de CheckLT seront automatiquement enregistrés pour CheckCH. Un courrier électronique leur sera adressé pour les rendre attentifs aux nouvelles possibilités de contrôle. Nous vous prions par ailleurs de bien vouloir informer les bureaux de géomètres de votre canton afin que l'accès à ce service s'ouvre également à d'autres personnes.

L'utilisation de CheckCH est gratuite. Ce checkservice contrôle de manière approfondie les données de la MO décrites selon le MD.01-MO-CH, de sorte que vous ne devrez contrôler, à l'avenir, que vos extensions cantonales.



Pour la reconnaissance d'entreprises, la «**Feuille de lot pour MO93 et NP**», générée par le service de contrôle, est toujours à nous transmettre. Les erreurs que vous tolérez doivent être motivées.

CheckCH sera aussi utilisé à l'avenir pour améliorer la qualité des données sur le géoportail de la MO. Nous vous informerons des mesures prévues en temps utile.

Nous espérons que le lancement de la phase de production du service s'effectuera sans anicroche. En cas de problèmes ou de questions, vous voudrez bien prendre contact directement avec M. Rolf Stucki, en charge de ce dossier, joignable via la nouvelle adresse de courrier électronique [checkservice@cadastre.ch](mailto:checkservice@cadastre.ch).

Cette circulaire entre en vigueur le 12 mai 2010. Les cantons sont priés de mettre en oeuvre et d'utiliser le CheckCH aussi rapidement que possible et de le déclarer obligatoire sur leur territoire. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, seul le CheckCH restera disponible.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations

Direction fédérale des mensurations  
cadastrales

Direction fédérale des mensurations  
cadastrales  
Direction générale de la mensuration  
officielle

Fridolin Wicki  
Responsable

Markus Sinniger  
Responsable

Notice relative à la procédure d'harmonisation des limites communales